

académie
Dijon

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 4 octobre 2010

Le recteur

à

mesdames et messieurs les chefs
d'établissement
sous couvert de madame et messieurs les
inspecteurs d'académie, directeurs des
services départementaux de l'éducation
nationale

DAAEFOP

Délégation académique à l'action
éducative et à la formation de tous
les personnels

Affaire suivie par :
Bernard TERRAZ
Référence
BT/GP n°2010-114
Téléphone
03 80 44 89 78
Télécopie
03 80 66 51 12
Courriel
daaeopf@ac-dijon.fr

51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon Cedex

Objet : réorganisation du plan de formation 2010-2011

Afin de prendre en compte de nouvelles données relatives à la formation des enseignants, il a été décidé de procéder à des arbitrages sur la base des priorités suivantes :

1. formation des fonctionnaires stagiaires
2. formation des T1 selon des modalités qui vous seront communiquées prochainement
3. formations à l'appui de la GRH (adaptations/reconversions/tutorats) et les formations liées à la réforme des STI (plan STiDD)
4. formations directement liées au projet académique

Les formations d'initiative académique, dont la préparation aux agrégations internes, sont suspendues.

Les formations à l'initiative des chefs d'établissement (en EPLE, inter établissement, bassin) sont maintenues.

Au vu de ces nouvelles données le plan local pourra être, le cas échéant, retravaillé avec les conseillers DAAEFOP.

Concernant les formations d'initiative nationale, les départs hors académie sont limités à une personne représentant l'académie.

Pour le recteur et par délégation
Le délégué académique à l'action éducative et à
la formation de tous les personnels

Bernard TERRAZ